

Journal de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1873.

47me Année.

DUPOUX & LIMET.

PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 19 NOVEMBRE.

VENDRE A L'ENCAIN DE CE JOUR.

Par les soins de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Par l'intermédiaire de nos sous-éditeurs.

Louisiane.

Assemblée des citoyens et autres comités.

Conformément à l'appel spécial du Col.

Alfred Roussin, les citoyens soussignés

ont tenu une assemblée générale de consultation

le mardi 19 novembre 1873, à l'heure

de midi, au domicile de M. J. K. Grandet

à l'effet de discuter les propositions

de loi relatives à la réorganisation

de la Nouvelle-Orléans, qui ont été

présentées par le général de la

division militaire, et de voter sur

elles. Les citoyens soussignés ont

la satisfaction de constater que

la majorité des citoyens ont

approuvé les propositions

présentées, et ont décidé de

les soumettre à l'approbation

de la population par un

référé à l'Assemblée générale

de la Nouvelle-Orléans, qui

aura lieu le mardi 26 novembre

à l'heure de midi, au domicile

de M. J. K. Grandet, à l'effet

de voter sur les propositions

présentées, et de décider

si elles doivent être

adoptées ou rejetées.

Les citoyens soussignés

ont l'honneur de prier

les citoyens de la

Nouvelle-Orléans de

se rendre à l'Assemblée

générale, à l'heure

indiquée, et de voter

sur les propositions

présentées.

En foi de quoi, les

citoyens soussignés

ont apposé leurs

signatures et

celles de leurs

co-signataires

à la fin de ce

procès-verbal.

Fait à la Nouvelle-Orléans,

le 19 novembre 1873.

Alfred Roussin,

Président.

J. K. Grandet,

Secrétaire.

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

M. J. K. Grandet,

La Presse parisiennne et la lettre du

comte de Chambord.

Nous empruntons à la Presse la lettre

suivante adressée au comte de

Chambord, par le général de

la division militaire, le 19

novembre 1873.

« Nous avons pu l'habitude de faire

à l'égard de la lettre du comte de

Chambord, que nous avons vu

parfois dans les journaux, et

que nous avons vu parfois dans

les journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

et que nous avons vu parfois

dans les journaux, et que nous

avons vu parfois dans les

journaux, et que nous avons

vu parfois dans les journaux,

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le théâtre de la Nouvelle-Orléans.

Le théâtre de la Nouvelle-Orléans

est actuellement en possession

de son nouveau bâtiment, qui

est situé sur la rue de Chartres,

à l'angle de la rue de la

Liberté. Ce bâtiment est

très moderne et très

confortable. Il est

destiné à servir de

théâtre pour la

ville de la Nouvelle-Orléans.

Le théâtre de la Nouvelle-Orléans

est actuellement en possession

de son nouveau bâtiment, qui

est situé sur la rue de Chartres,

à l'angle de la rue de la

Liberté. Ce bâtiment est

très moderne et très

confortable. Il est

destiné à servir de

théâtre pour la

ville de la Nouvelle-Orléans.

Le théâtre de la Nouvelle-Orléans

est actuellement en possession

de son nouveau bâtiment, qui

est situé sur la rue de Chartres,

à l'